



Emballage de déchets radioactifs (campagne de ramassage)

OFSP, 2026

1. Séparation

Séparer les déchets radioactifs des déchets inactifs, afin de minimiser le volume (voir la directive « Traitement et élimination des déchets radioactifs dans les entreprises », jointe). Laisser les blindages si le débit de dose dépasse 5 µSv/h.

2. Triage

Trier les déchets radioactifs selon les classes et les sortes (voir les différentes catégories en page 4).

Les déchets de même sorte et classe peuvent être emballés ensembles (p.ex. plusieurs sources de même nucléide, plusieurs objets contaminés au radium, etc.).

Ces déchets seront ensuite placés dans des emballages intérieurs EI de type sac plastique puis dans des fûts de transport certifiés qu'il faut commander au préalable auprès de SAR Transport SA (contact ci-dessous et liste de prix disponible sur notre page internet).

3. Emballage intérieur (EI)

Emballer les déchets triés dans des sacs en plastique (type ziplock) (déchets liquides : en bouteilles) et étiqueter ces sacs en utilisant les étiquettes fournies que vous pouvez imprimer sur du papier autocollant.

L'étiquette à coller se compose de :

- Un code de fournisseur (p.ex. pour l'entreprise « unexemple SA ») : UESA)
- L'année de livraison (p.ex. 25 pour 2025)
- Le numéro d'emballage E (correspond à la numérotation des fûts 01, 02...)
- Le numéro d'emballage intérieur EI (correspond à la numérotation des sachets dans le fût 01, 02...)

Photographier les déchets emballés et étiquetés afin de joindre les photos à la documentation.

Les déchets liquides (bouteilles) doivent être placés dans un conteneur en PE (fût de transport spécial à commander en plus). L'emballage des déchets liquides est montré en page 3.

Pour chaque emballage intérieur remplir une carte d'accompagnement pour emballage intérieur EI (à imprimer sur papier **rouge ou rose**).

4. Emballage de transport (E)

Déposer les déchets emballés dans les fûts de type A commandé au préalable. Laisser le fût ouvert pour l'inspection du PSI.

Déchets liquides : max. 10l de déchets en bouteilles dans le récipient en PE prévu à cet effet + 20l de coussins absorbants par fût de 35l.

Pour chaque emballage de transport (fût), remplir et joindre une carte d'accompagnement pour emballage E (à imprimer sur papier **vert**).

5. Mandat

Remplir encore la feuille de mandat (par défaut, case A, entreprise SAR Transport).

Envoi des documents :

Imprimer le mandat, les cartes d'accompagnement (El sur papier rouge/rose et E sur papier vert), signer tous les documents et les envoyer à :

Paul Scherrer Institut
z.H. Herrn André Marti
OBGA/001
Forschungsstrasse 111
5232 Villigen PSI

Envoyer une copie des documents et les photos sous format électronique à andre.marti@psi.ch

Contacts :

Questions concernant les aspects techniques

PSI : Benjamin Cvetkovic, 056 310 44 13, benjamin.cvetkovic@psi.ch (français, anglais)
André Marti, 056 310 58 77, andre.marti@psi.ch (allemand)

Questions concernant les aspects administratifs ou le tri des déchets

OFSP : Raphaël Stroude, 058 463 41 55, raphael.stroude@bag.admin.ch
Anna-Caterina Senn, 058 483 94 84, anna-caterina.senn@bag.admin.ch

Commande des fûts de transport

SAR Transporte AG : 056 460 60 60, info@sar.ch (transport, **fûts certifiés de type A**)

L'emballage de déchets radioactifs en images

- Emballer les déchets solides dans des sacs en plastique selon les sortes et classes.

- Etiqueter avec les étiquettes fournies.

- Documenter chaque sac plastique (feuilles rouges EI).

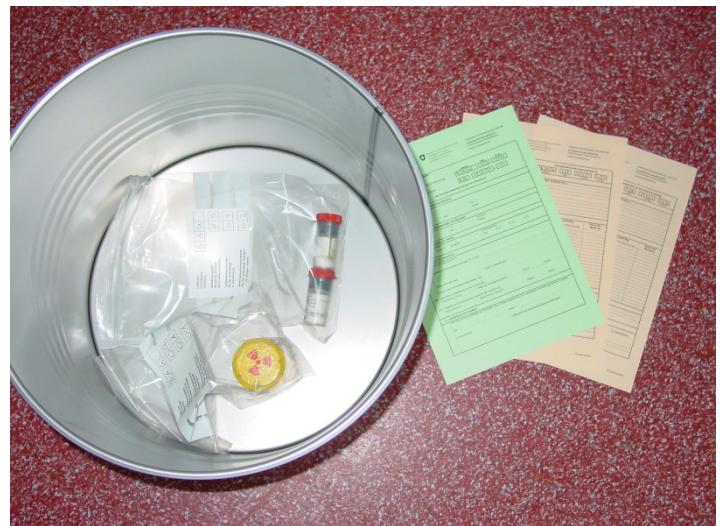


- Placer les sacs dans le fût.

- Inscrivez sur le fût le même code que sur les étiquettes (moins la partie spécifique à l'EI)

- Documenter chaque fût (feuilles vertes).

- Prévoir du matériel de remplissage.

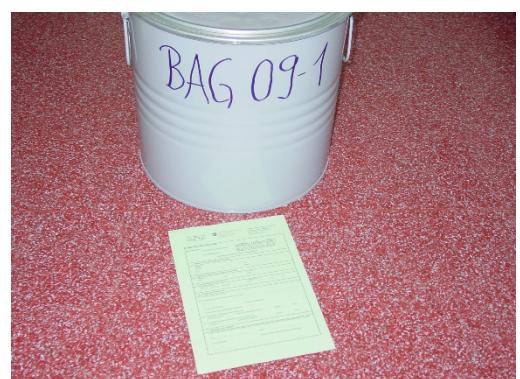
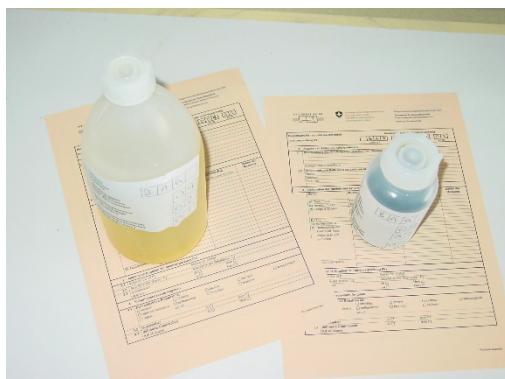


Pour les déchets liquides

Attention, max 10 litres par fût.

Mettre les déchets liquides dans des bouteilles (étiqueter) et placer celles-ci dans le conteneur en PE réçu (demander lors de la commande).

Entourer le conteneur en PE des coussins absorbants reçus : 20l de capacité d'absorption par 10l de liquide.



Sortes et classes de déchets radioactifs

Sorte	Radionucléide
A	Ra-226
B	Am-241
C	autres émetteurs-α
D	H-3
E	C-14
F	émetteurs-β/γ (demi-vie > 60 Tage, sources-β et sources-γ incluses)
G	sources de neutrons
Classe	Type de déchets
1	gazeux
2	liquide, organique
3	liquide, aqueux
4	solide, organique
5	métallique
6	autres liquides
7	solide, mélangé
8	boues
9	marchandise
10	biologique (infectieux, putrescible, etc.)
11	sources scellées selon l'ORaP

Informations sur les déchets radioactifs

<https://www.bag.admin.ch/fr/elimination-de-substances-radioactives>